



# LES ARCHERS DE LIFFRÉ

Siège Social : Espace Intergénération  
7 rue des écoles, 35340 Liffré



FFTA : 2935147  
DDCSPP : 13S35159  
SIRET : 79189774700014

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

**LIFFRÉ – 16 novembre 2013**

Ouverture à 10 heures

Présents : Vincent AROT, Jean-Charles BALLION, Émeline BELLOIR, Yves BERTRAND, Axele BERTRAND, Éric BONHOMME, Vincent DELANOË, Jean-François DENGREVILLE, Marc DUBESSET, Gwenaël FERDONNET, Gildas FOUCAULT, Nadine FOURNEL, Philippe HABERT, John HOARE, Jean-Alfred LEBLANC, Aurélien MAIGNAN, Alain PECHON, Marie RAINAUD, Jean-Philippe REPESSE, Christian ROULIER, Denis RUCKERT, Adam RUCKERT, Aurélie VICTOIRE

Personnalité présente :

- Véronique BOURCIER, Première Adjointe de la ville de Liffré en charge des finances, du sport et de la vie associative.

Nombre d'adhérents au club des Archers de Liffré au 16 novembre 2013: 55

Nombre d'adhérents présents : 23

Nombre de votants : 23

### A l'ordre du jour :

- Présentation effectuée par le président
- Modification des Statuts
- Élection de membres pour le Conseil d'Administration
- Rapport moral
- Rapport financier : Approbation du bilan, puis du budget prévisionnel
- Présentation du bilan sportif 2012/2013
- Questions diverses

## ***I. Présentation du président.***

***Le président déclare ouverte la première assemblée générale annuelle de l'association :***

### ***« Les Archers de Liffré »***

Le président salue et remercie de sa présence, Véronique Bourcier, Première Adjointe de la ville de Liffré en charge des finances, du sport et de la vie associative.

Il remercie également tous les archers et leur famille présents à cette Assemblée Générale.

Il rappelle que l'association, Les Archers de Liffré, est une association récente, son assemblée générale constitutive a eu lieu le 31 janvier 2013, la déclaration en préfecture est datée du 18 février 2013, la parution au journal officielle a eu lieu le 2 mars 2013, l'agrément de la Fédération Française de Tir à l'Arc est datée du 26 juin 2013 sous le numéro 2935147 et enfin, l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) vient de tomber le 13 novembre 2013 sous le numéro 13S35159.

Pour pouvoir obtenir l'agrément sport de la DDCSPP, le président a rencontré le 21 octobre le référent sport à la DDCSPP, Arnaud Gadbin, celui-ci, après étude du dossier de notre association a demandé que les statuts soient modifiés.

## ***II. Modification des Statuts.***

***Présentation des modifications :***

**Article 1 :** Ajout :

Cette association a pour objet la pratique du Tir à l'Arc régie par la Fédération Française de Tir à l'Arc, en loisir ou en compétition, **ainsi que toute action permettant d'y contribuer.**

**Article 2 :** Suppression :

Membres bienfaiteurs

## **Article 8 : Ajout :**

L'Assemblée Générale de l'association est composée de tous les membres prévus au premier alinéa de l'Article 2, à jour de leurs cotisations. Les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée prennent part aux votes. **Les membres âgés de moins de 16 ans le jour de l'Assemblée Générale sont représentés par leur représentant légal.**

## **Article 14 : Réécriture de l'article :**

Les ressources de l'association sont multiples et comprennent tous types de ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Les nouveaux statuts sont disponibles en annexe 1.

### ***III. Elections de membres pour le Conseil d'Administration.***

Il est à noter la démission de deux membres du Conseil d'Administration :

- Aurélie Victoire
- Claude Cauvet

Bien que n'étant pas une année électorale, deux adhérents sont candidats pour entrer dans le Conseil d'Administration.

#### ***Présentation des deux candidats :***

- Alain Péchon
- Gildas Foucault

Les adhérents Alain Péchon et Gildas Foucault sont chacun, élus à l'unanimité et rentrent dans le Conseil d'Administration du club Les Archers de Liffré.

Le nouveau Conseil d'Administration est disponible en annexe 2.

### ***IV. Rapport Moral et d'activité.***

#### ***Labellisation :***

Les archers de la Forêt ont obtenu le label de bronze pour 2013/2014 (réattribué aux Archers de Liffré), nous espérons que Les Archers de Liffré obtiendront le label d'argent en 2014.

### **Infrastructures et matériels :**

Le président fait un rappel de l'histoire du club en particulier pour les nouveaux archers. Il présente les moyens matériels et installations dont nous disposons.

- La salle Jean Bouin,
- Le site de la Croisette,
- Le site du bas du tertre a été transféré de la parcelle 547 appartenant à M. J.F Désiles aux parcelles 577 et 578. Une convention d'occupation précaire a été signée avec la mairie pour l'utilisation de la parcelle 577, une autre est à signer avec Alain Delalande pour la parcelle 578.
- Nous disposons d'arcs d'initiations, de compétition, de ciblerie FITA et 3D.

### **Entraîneurs :**

- 4 à ce jour, un cinquième entraîneur à venir.

### **Arbitre :**

- Un à ce jour.

### **Bilan animation / activité :**

- Organisation du championnat départemental les 26 et 27 janvier 2013
- Participation aux journées idéales au profit des écoles publiques et privées
- Animation au profit de l'office des sports
- Participation à la nuit du sport
- Participation aux virades de l'espoir.
- Participation aux réunions liées à la modification des rythmes scolaires.

## **V. Rapport Financier.**

Le Bilan 2013 est présenté par le Trésorier, Marc Dubesset. Celui-ci est validé à l'unanimité par les adhérents ou parents d'adhérents mineurs présents.

Le Budget Prévisionnel est présenté par le Trésorier, Marc Dubesset. Celui-ci est validé à l'unanimité par les adhérents ou parents d'adhérents mineurs présents.

Le rapport financier est disponible en annexe 3 et 4.

## **VI. Bilan sportif et effectif.**

Le bilan sportif pour la saison 2012/2013 est présenté par Vincent Arot. Il est a noté la participation de l'équipe Sénior Homme Classique à la Finale Nationale des Divisions Régionales en septembre dernier ainsi que la participation de l'équipe Homme au Championnat de France par Equipe de tir 3D (elle finit à une bonne 13<sup>ème</sup> place).

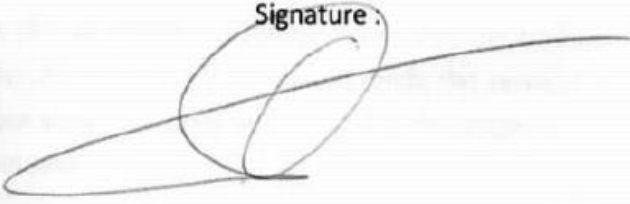
Le bilan sportif est disponible en annexe 5

L'ordre du jour étant épuisé, **Le président invite tous les participants à partager le pot de l'amitié.**


Sous la présidence de M. Denis Ruckert

Assisté de M. Vincent Arot

Signature :



Signature :



# Annexe 1

STATUTS DU CLUB DE TIR A L'ARC

**LES ARCHERS DE LIFFRÉ**



## **TITRE I**

### **Article 1 : Objet - Siège**

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts, une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre LES ARCHERS DE LIFFRÉ.

Cette association a pour objet la pratique du Tir à l'Arc régie par la Fédération Française de Tir à l'Arc, en loisir ou en compétition, ainsi que toute action permettant d'y contribuer.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à l'espace intergénération, 7, rue des écoles à 35340 Liffré

Il pourra être transféré sur simple décision de l'assemblée générale.

Elle a été déclarée à la Préfecture de Rennes.

L'association s'interdit toute manifestation ou toute discussion présentant un caractère politique ou confessionnel ou toute disposition présentant un caractère discriminatoire dans l'organisation et dans la vie de l'association.

### **Article 2 : Membres - Cotisation**

L'association se compose de membres d'Honneur et de membres Actifs.

Pour être membre actif, il faut être agréé par le Conseil d'Administration, avoir acquitté le droit d'entrée et réglé la cotisation annuelle et la licence fédérale (dont cotisations afférentes).

Le montant du droit d'entrée et le taux de la cotisation annuelle sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale

Le titre de membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'association sans être tenues de payer ni droit d'entrée, ni cotisation annuelle. L'Assemblée Générale en est alors informée.

### **Article 3 : Démission**

La qualité de membre se perd :

1. Par la démission,
2. Par le décès,
3. Par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation,
4. Par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave.

Dans ce cas, l'intéressé aura été préalablement appelé, par lettre recommandée, à être entendu par le Conseil d'Administration pour fournir des explications. Un délai minimum de 15 jours devra lui être accordé et une possibilité de recours devant l'assemblée générale, réunie à cet effet, sera consentie. Durant cette procédure, il pourra être assisté par toute personne de son choix.

## **OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION**

### **TITRE II**

#### **Article 4 : F.F.T.A**

L'association est affiliée à la FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC (F.F.T.A). Elle s'engage :

1. A se conformer aux Statuts et Règlements de la F.F.T.A. ainsi qu'à ceux des Comités Régionaux et Départementaux dont elle dépend administrativement et qui relèvent de la même Fédération
2. A se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application desdits Statuts et Règlements.

#### **Article 5 : Dispositions particulières**

1. L'association est tenue à un devoir d'information auprès de ses membres, notamment en matière d'assurance. Elle leur communique les conditions de garanties et les possibilités offertes pour les augmenter
2. L'association veille au respect des dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité tant à l'égard des membres qu'à l'égard des visiteurs et salariés.
3. En sa qualité de membre, l'association veille à être en règle vis-à-vis de la F.F.T.A. Elle dispose d'un droit de vote aux assemblées générales des instances régionales et départementales. Elle veille notamment à désigner, à défaut du président, le représentant de l'association pour élire à l'occasion de l'assemblée générale de la ligue, les délégués représentants les clubs de la ligue à l'assemblée générale de la F.F.T.A.
4. Elle veille au respect des conditions d'encadrement.

### **TITRE III**

#### **Article 6 : Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 3 membres au moins et de 19 membres au plus, élus au scrutin secret pour une durée de 4 ans par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs prévus à l'alinéa suivant.

Est électeur tout membre actif âgé de seize ans au moins au jour de l'élection ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Pour les membres actifs de moins de 16 ans, leur vote est transféré à leur représentant légal.

Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.

#### **AFFILIATION : DROITS & DEVOIRS**

#### **ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

Outre les postes de Président, Secrétaire et Trésorier dont la majorité (18 ans) est requise, est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations. Elle doit jouir de ses droits civils et civiques.

La représentation des féminines au Conseil d'Administration est assurée par l'obligation de leur attribuer au minimum un nombre de sièges proportionnel au nombre de membres éligibles, sur la base du fichier des licences au 31 août précédant l'assemblée générale élective

Les membres sortant sont éligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres et au scrutin secret son bureau comprenant : le Président, le Vice-président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Adjoint, le Trésorier et le Trésorier Adjoint de l'association.

Le Président est le responsable juridique et moral du club. Il définit la politique du club en accord avec le Comité de Direction. Il assure les relations du club avec les organes fédéraux ainsi qu'avec les organismes, collectivités ou associations avec lesquels le club est en rapport. Il peut déléguer ses pouvoirs aux membres du bureau dans des limites approuvées par le conseil d'administration

Le Secrétaire Général assure le secrétariat du club et coordonne l'activité du Conseil d'Administration. Il assure la diffusion de l'information. Il peut déléguer ses pouvoirs aux membres du bureau dans des limites approuvées par le conseil d'administration.

Le Trésorier prépare le budget en fonction des orientations prises par le club. Il en assure l'exécution en veillant, notamment, au respect des sommes engagées. Il assure la comptabilité complète du club (recettes, dépenses), la rentrée des cotisations et coordonne la recherche de ressources annuelles. Il participe à l'élaboration des demandes de subventions. Il veille notamment à la situation de l'association vis-à-vis des administrations, plus particulièrement dans le cadre des activités lucratives ou en qualité d'employeur.



Les différentes autres charges des membres du Conseil d'Administration sont précisées dans le règlement intérieur qui doit être préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale.

Pour les postes vacants, l'Assemblée Générale suivante procède à leurs remplacements pour le temps qui s'écoulera jusqu'à l'élection suivante. Le Conseil peut s'adjoindre un ou plusieurs membres qui siègent à titre consultatif.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité, ni en celle de membre du bureau.

Tout contrat ou toute convention passé(e) entre l'association d'une part et un administrateur, son conjoint ou un proche d'autre part, est soumis(e) au Conseil d'Administration et est présenté à l'assemblée générale suivante pour information.

### **Article 7 : Réunions du Conseil**

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. La présence de la moitié des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Tout membre du Conseil qui aura, sans excuse acceptée par celui-ci, manqué à trois séances consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Le Conseil adopte avant le début de l'exercice le budget prévisionnel annuel préparé par le Trésorier.

Il est tenu un procès verbal des séances. Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

## **TITRE IV**

### **Article 8 : Fonctionnement**

L'Assemblée Générale de l'association est composée de tous les membres prévus au premier alinéa de l'Article 2, à jour de leurs cotisations. Les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée prennent part aux votes. Les membres âgés de moins de seize ans le jour de l'Assemblée Générale sont représentés par leur représentant légal.

Elle se réunit une fois par an, de préférence avant les assemblées générales des Organes déconcentrés (le Comité Départemental de Tir à l'Arc et la ligue de Bretagne de Tir à l'Arc) et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil ou sur la demande du quart au moins des membres actifs.

Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle délibère sur les rapports relatifs à l'activité, à la gestion, à la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos au plus tard six mois après la clôture de cet exercice, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'Article 6.

Elle se prononce, sous réserve des approbations nécessaires, sur les modifications des statuts.

Pour toutes les délibérations, le vote par procuration est autorisé.

## **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

### **Article 9 : Conditions de vote**

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'Article 8 est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est convoquée avec le même ordre du jour, à six jours au moins d'intervalle. Cette deuxième Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

## **TITRE V**

### **Article 10 : Représentation de l'association**

L'association est représentée par son Président dans tous les actes de la vie civile, ainsi que dans toutes les instances régionales et départementales dont fait partie l'association.

Le Président peut désigner un autre membre du Conseil d'Administration pour le remplacer en cas d'empêchement.

## **TITRE VI**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

### **Article 11 : Modification**

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du quart des membres adhérents actifs.

Cette dernière proposition doit être soumise au bureau un mois au moins avant la tenue de l'Assemblée. L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres visés au premier alinéa de l'Article 8. Si cette proposition n'est pas atteinte, une deuxième Assemblée est convoquée à la suite, mais à au moins six jours d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée.

## **Article 12 : Dissolution**

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet.

Elle doit comprendre plus de la moitié des membres visés au premier alinéa de l'Article 8. Si cette proposition n'est pas atteinte, une deuxième Assemblée est convoquée, mais à au moins six jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés à cette Assemblée.

## **REPRÉSENTATION**

## **MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

### **Article 13 : Dévolution**

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Elle attribue l'actif net, conformément à la Loi, à une ou plusieurs associations poursuivant le même objet.

En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Sont toutefois excepté des dispositions du présent article les biens affectés par l'association à une activité étrangère au sport. Ces biens sont, le cas échéant liquidés séparément dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale.

### **Article 14 : Ressources**

Les ressources de l'association sont multiples et comprennent tous types de ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

## **TITRE VII**

### **Article 15 : Notifications**

Le Président doit effectuer (dans les 3 mois suivants les changements) à la Préfecture les déclarations prévues à l'Article 3 du décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration pour l'application de la Loi du 1er Juillet 1901 et concernant notamment :

1. Les modifications apportées aux Statuts,
2. Le changement de titre de l'association,
3. Le transfert du siège social,
4. Les changements survenus au sein du Conseil d'Administration et de son bureau.

## **FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**

### **Article 16 : Déclaration d'accident** (dispositions pouvant être portées au règlement intérieur)

Tout accident grave, survenu au sein de l'association, doit être signalé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et à la Fédération Française de Tir l'Arc.

### **Article 17 : Dépôts**

Les Statuts, les Règlements intérieurs, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées doivent être communiqués au Service Départemental de la Jeunesse et des Sports dans le mois qui suit leur adoption en Assemblée Générale, ainsi qu'à la FFTA, par l'intermédiaire de la Ligue Régionale.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale Constitutive des adhérents de l'association dite :

"LES ARCHERS DE LIFFRÉ" qui s'est tenue :

A LIFFRÉ

Le 31 janvier 2013 à 19h30

Le président : M. Denis Ruckert

Le secrétaire : M. Vincent Arot

Signature : 

Signature : 

# *Annexe 2*

## ***LES ARCHERS DE LIFFRÉ***

Mise à jour (novembre 2013)

### **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADRESSES MAILS :**

- Président : Denis Ruckert. ruckert.denis@neuf.fr
- Vice Président : Jean Charles Ballion. lesballions@gmail.com
- Secrétaire Général : Vincent Arot. vincentarot.adliffre@live.fr
- Secrétaire Adjoint : Gwenaël Ferdonnet. miniarcher20@hotmail.fr
- Trésorier : Marc Dubesset. m.dubesset@lesarchersdelaforet.org
- Trésorier Adjoint : Yves Bertrand. yvesmarie.bertrand@laposte.net
  
- Belloir Émeline. ebelloir@gmail.com
- Bonhomme Éric. e\_bonhomme@orange.fr
- Foucault Gildas. gildas.foucault@gmail.com
- Pechon Alain. pechon.alain@gmail.com
- Repessé Jean Philippe. jp.repessé35@gmail.com
- Roulier Christian. christian.roulier@wanadoo.fr
- Ruckert Adam. adamrkt@yahoo.fr ou celinegressier@yahoo.fr

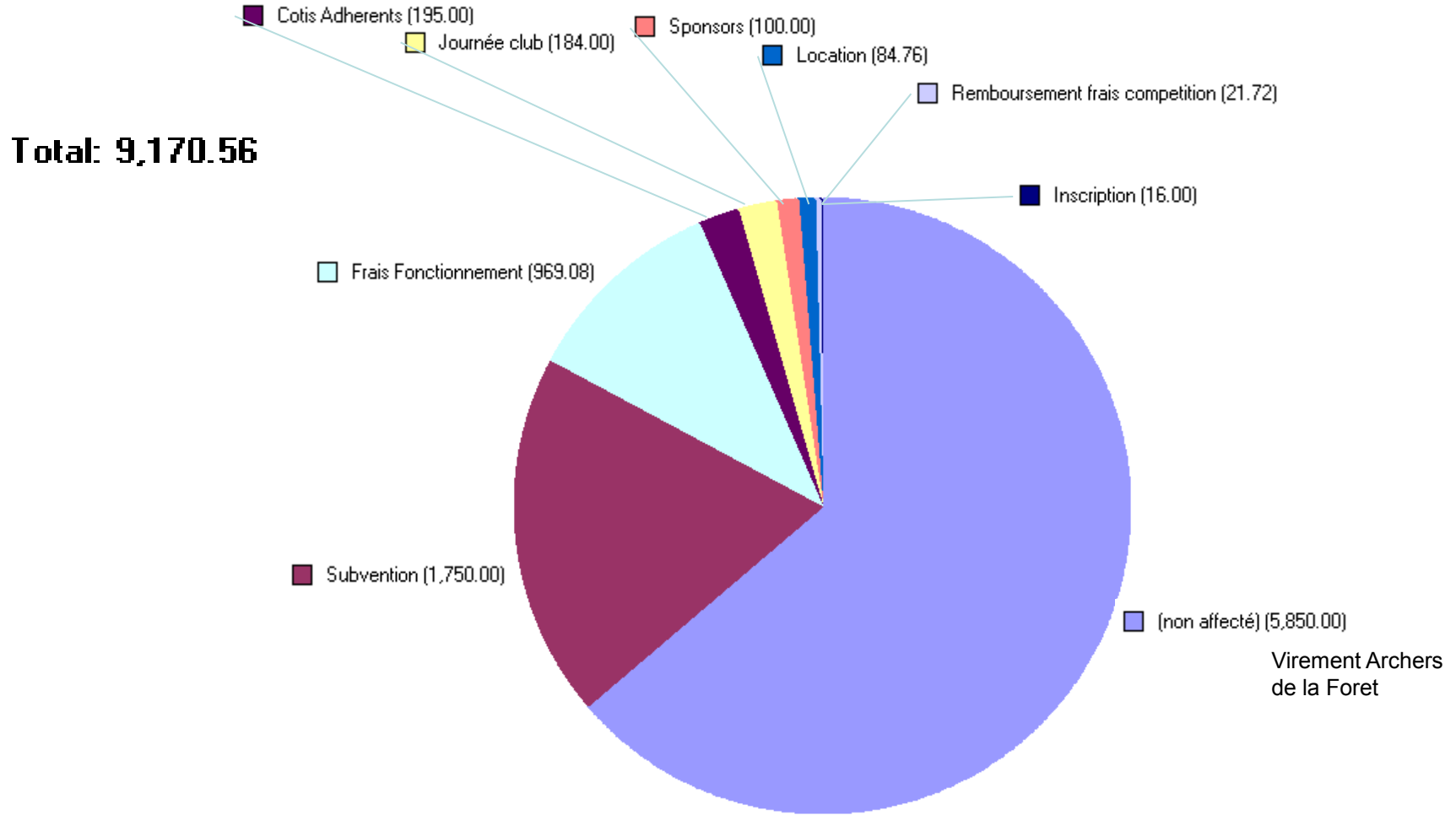


Annexe 3  
Bilan financier  
Archers de Liffré  
Février 2013 – Septembre 2013

[www.lesarchersdeliffre.fr](http://www.lesarchersdeliffre.fr)

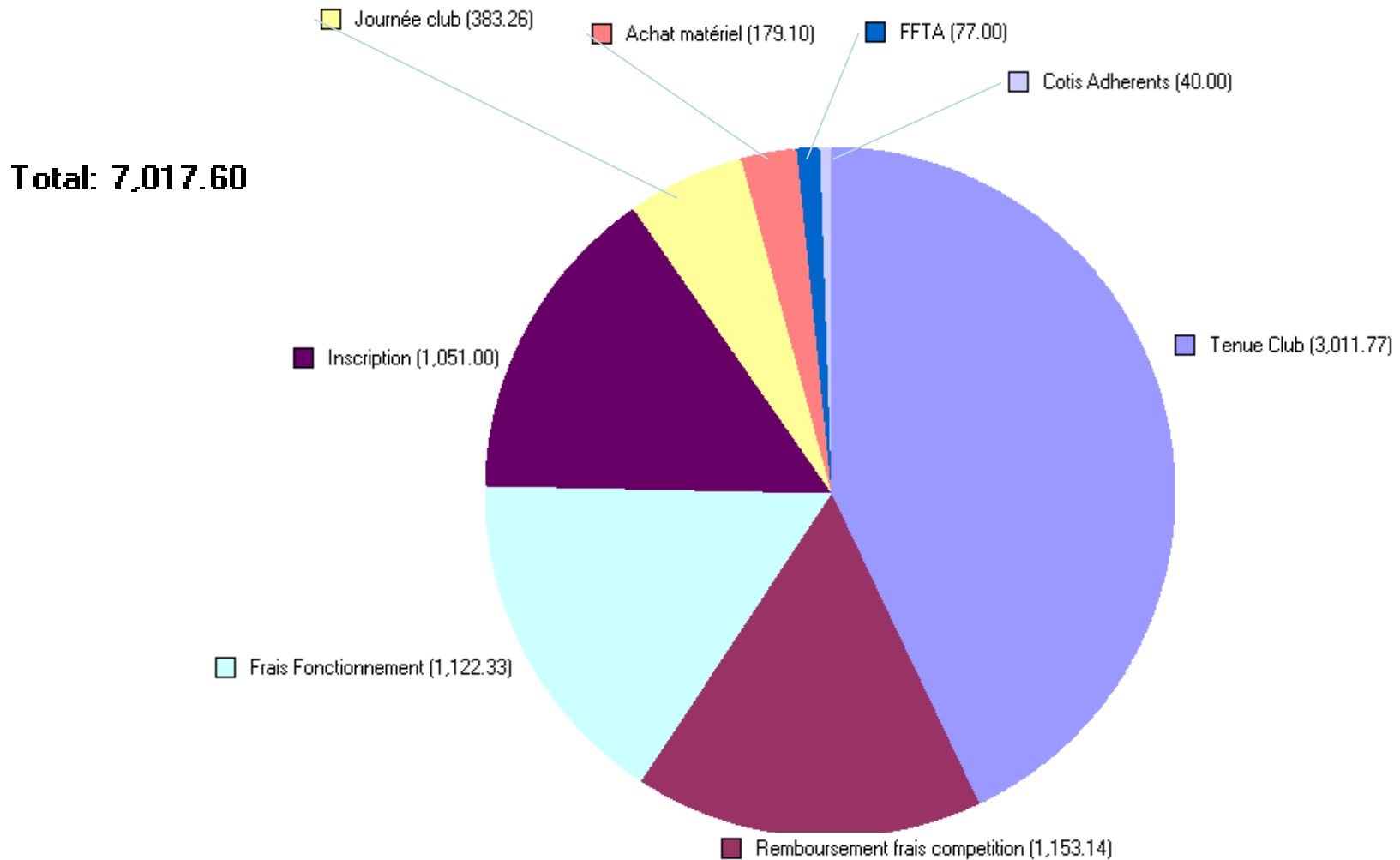


# Répartition des revenus



15 Février 2013 – 17 septembre 2013

# Répartition des dépenses



15 Février 2013 – 17 septembre 2013



# Compte de résultats

15 Février 2013 – 17 septembre 2013

	DEPENSES	RECETTES
	7 017,60 €	9 170,56 €
Sur l'exercice	2 152,96 €	

# Annexe 4 (1/2) Compte de résultats 2012-2013

Année 2013-2013 (du 15 février 2013 au 17 septembre 2013)

CHARGES	Montant
<b>60 - Achats</b>	<b>3 280,36 €</b>
Prestations de service	0,00 €
Achats fournitures	89,49 €
Achats stockés	3 190,87 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>2 204,14 €</b>
Locations	0,00 €
Entretien et réparation	0,00 €
Assurance	0,00 €
Divers (inscription concours et rbt frais concours)	2 204,14 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>447,02 €</b>
Rémunération interim. Et honoraires	0,00 €
Publicité, publication	0,00 €
Déplacements, missions	18,40 €
Services bancaires, frais postaux	45,36 €
Divers	383,26 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>0,00 €</b>
Rémunération des personnels	0,00 €
Charges sociales	0,00 €
Autre charge de personnel	0,00 €
<b>65 - Autres charge de gestion courante</b>	<b>117,00 €</b>
<b>66 - Charges Financières</b>	<b>0,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 048,52 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en</b>	<b>7 324,43 €</b>
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	6 355,35 €
Personnel bénévole	969,08 €
<b>Solde créditeur (benefices)</b>	<b>2 152,96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 525,91 €</b>

PRODUITS	Montant
<b>70 - Vente de prod. Finis, de marchan., prestation</b>	<b>279,76 €</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>7 700,00 €</b>
Etat : Preciser le(s) ministere(s) sollicité(s)	0,00 €
CNDS	0,00 €
-	
Région(s)	0,00 €
Département(s)	
CD35	0,00 €
Intercommunalité(s): EPCI	0,00 €
Commune(s)	
Mairie de liffré (subvention + Rbt déplacement chpt France)	1 750,00 €
Organismes sociaux (détailler)	0,00 €
Fonds européens	0,00 €
L'agence services et paiement	0,00 €
Autres établissement publics	0,00 €
Aides privées (sponsors)	100,00 €
Ouverture compte	5 850,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>221,72 €</b>
Dont cotisations, dons manuels ou legs	0,00 €
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>78 - Reprises sur amortissement et provisions</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 201,48 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	
<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>7 324,43 €</b>
Bénévolat	6 355,35 €
Prestations en nature	
Dons en nature	969,08 €
<b>Solde créditeur (perte)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 525,91 €</b>

## Annexe 4 (2/2) Budget prévisionnel 2013-2014

Année 2013-2014 (du 18 septembre 2013 au 17 septembre 2014)

CHARGES	Montant
<b>60 - Achats</b>	<b>5 820,00 €</b>
Prestations de service	700,00 €
Achats fournitures	500,00 €
Achats stockés	4 620,00 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>4 000,00 €</b>
Locations	500,00 €
Entretien et réparation	0,00 €
Assurance	0,00 €
Divers (inscription concours et rbt frais concours)	3 500,00 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>630,00 €</b>
Rémunération interim. Et honoraires	0,00 €
Publicité, publication	0,00 €
Déplacements, missions	30,00 €
Services bancaires, frais postaux	100,00 €
Divers	500,00 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>0,00 €</b>
Rémunération des personnels	0,00 €
Charges sociales	0,00 €
Autre charge de personnel	0,00 €
<b>65 - Autres charge de gestion courante</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>66 - Charges Financières</b>	<b>0,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 450,00 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en</b>	<b>16 000,00 €</b>
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	15 000,00 €
Personnel bénévole	1 000,00 €
<b>Solde créditeur (benefices)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 450,00 €</b>

PRODUITS	Montant
<b>70 - Vente de prod. Finis, de marchan., prestation</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>1 950,00 €</b>
Etat : Preciser le(s) ministere(s) sollicité(s)	0,00 €
CNDS	0,00 €
-	
Région(s)	0,00 €
Département(s)	
CD35	0,00 €
Intercommunalité(s): EPCI	0,00 €
Commune(s)	
Mairie de liffré (subvention + Rbt déplacement chpt France)	1 750,00 €
Organismes sociaux (détailler)	0,00 €
Fonds européens	0,00 €
L'agence services et paiement	0,00 €
Autres établissement publics	0,00 €
Aides privées (sponsors)	200,00 €
Ouverture compte	0,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 000,00 €</b>
Dont cotisations, dons manuels ou legs	7 500,00 €
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>78 - Reprises sur amortissement et provisions</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 450,00 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	
<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>16 000,00 €</b>
Bénévolat	15 000,00 €
Prestations en nature	
Dons en nature	1 000,00 €
<b>Solde créditeur (perte)</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 450,00 €</b>

Annexe 5

# Bilan Sportif 2012/2013



Coup d'œil sur :

- Les participations aux concours
- Les résultats sportifs



Statistiques concours

Les Archers de Liffré

Nombre de concours et de départs  
effectués



# Nombre de concours effectués par des archers de Liffré

- Salle :
  - Nombre de concours : 14
  - Nombre de départs : 119
  
- FITA :
  - Nombre de concours : 7
  - Nombre de départs : 28

# Nombre de concours effectués par des Archers de Liffré (suite)

- Campagne :
  - Nombre de concours : 4
  - Nombre de départs : 10
  
- 3D :
  - Nombre de concours : 9
  - Nombre de départs : 51

# Nombre de concours effectués par des Archers de Liffré (suite)

- Tir Nature :
  - Nombre de concours : 6
  - Nombre de départs : 21

# Classement des disciplines par concours effectués

1er : Tir Salle : 14 concours

2ème : 3D : 9 concours

3ème : FITA : 7 concours

4ème : Nature : 6 concours

5ème : Campagne : 4 concours

# Classement des disciplines par nombre de départs

1er : Tir Salle : 119 départs

2ème : Tir 3D : 51 départs

3ème : Tir FITA : 28 départs

4ème : Tir Nature : 21 départs

5ème : Tir Campagne : 10 départs

# Nombre total de concours effectués par des Archers de Liffré

- Nombre de concours effectués : 40
- Nombre de départs effectués : 229
- Moyenne de 5,7 archers par concours effectué
- Moyenne de 2 médailles par concours effectué (individuel et par équipe)

# Statistiques des participations aux concours

27 compétiteurs (pour 75 adhérents) : 36 %

85 % d'homme

Moyenne de 8 départs par compétiteur

# Statistiques des participations aux concours

- 25 % des compétiteurs ont réalisé 3 ou moins de 3 compétitions
- 25 % des compétiteurs ont réalisé entre 3 et 7 compétitions
- 25 % des compétiteurs ont réalisé entre 7 et 12 compétitions
- 25 % des compétiteurs ont réalisé entre 12 et 27 compétitions



Nombre de podiums individuels

# Tir salle

- Première place : 3
- Deuxième place : 6
- Troisième place : 13

# Tir FITA

- Première place : /
- Deuxième place : /
- Troisième place : 1

# Tir Campagne

- Première place : 2
- Deuxième place : 1
- Troisième place : 3

# Tir 3D

- Première place : 13
- Deuxième place : 11
- Troisième place : 6

# Tir Nature

- Première place : 7
- Deuxième place : 4
- Troisième place : 1

# Total podiums individuels

- Première place : 25
- Deuxième place : 22
- Troisième place : 24
- TOTAL individuel saison 2012/2013 : 71 podiums

Nombre de podiums par équipe



# Equipes Tir Salle

Equipe SHCL

Equipe SHCO

- Troisième place : 3

- Première place : 1

Equipe SHBB

- Deuxième place : 2

- Première place : 1

# Equipe FITA SHCL

- Première place : 1
- Deuxième place : 1
- Troisième place : /

# Equipe Campagne

- Première place : /
- Deuxième place : /
- Troisième place : 1

# Equipe 3D

- Première place : 3
- Deuxième place : 1
- Troisième place : 1

# Equipe Nature

- Première place : /
- Deuxième place : /
- Troisième place : /

# Total podiums équipes

- Première place : 6
- Deuxième place : 4
- Troisième place : 5
- TOTAL podiums par équipe 2012/2013 : 15 podiums

# Total nombre de podiums (individuel et par équipe)

- Premier : 31
- Deuxième : 26
- Troisième : 29
- TOTAL saison 2012/2013 : 86 podiums

# Classement du nombre de médailles par discipline

1er : Tir 3D : 35 podiums (pour 51 départs)

2ème : Tir Salle : 29 podiums (pour 119 départs)

3ème : Tir Nature : 12 podiums (pour 21 départs)

4ème : Tir Campagne : 7 podiums ( pour 10 départs)

5ème : Tir FITA : 3 podiums (pour 31 départs)



Détail des podiums aux championnats  
départementaux et régionaux en individuel et par  
équipe

# Championnats Départementaux

# Nombre de podiums en individuel aux Championnats Départementaux

- TIR SALLE : 0
- TIR FITA : 0
- TIR CAMPAGNE :
  - Une deuxième place
    - Ferdonnet Gwenael SHBB
- TIR NATURE : Pas de CD35 en 2012-2013

# Nombre de podiums en individuel aux Championnats Départementaux

- TIR 3D :
  - Trois première place :
    - Ballion Jean Charles SHAD
    - Bertrand Yves VHAC
    - Ferdonnet Gwenael SHBB
  - Une deuxième place :
    - Roulier Christian VHTL
  - Deux troisième place :
    - Bertrand Axele VFAC
    - Letort Antoine SHBB

# Nombre de podiums par équipe aux Championnats Départementaux

- TIR SALLE :
  - Une troisième place pour l'équipe SHCL
- TIR FITA : 0
- TIR Campagne :
  - Une troisième place
- TIR 3D :
  - Une première place (CD35)
- TIR NATURE (pas de CD35 en 2012-2013)

# Championnats Régionaux

# Nombre de podiums en individuel aux Championnats Régionaux

- TIR SALLE : 0
- TIR FITA : 0
- TIR CAMPAGNE : 0

# Nombre de podiums en individuel aux Championnats Régionaux

- TIR 3D :
  - Une première place :
    - Christian Roulier VHTL
  - Deux deuxième place :
    - Axele Bertrand VFAC
    - Ferdonnet Gwenael SHBB
  - Deux troisième place :
    - Bertrand Yves VHAC
    - Bonhomme Eric VHTL



# Nombre de podiums en individuel aux Championnats Régionaux

- TIR NATURE :
  - Trois deuxième place :
    - Bertrand Yves VHAC
    - Ferdonnet Gwenael SHBB
    - Roulier Christian VHTL

# Nombre de podiums par équipe aux Championnats Régionaux

- TIR SALLE : 0
- TIR FITA : 0
- TIR CAMPAGNE : 0
- TIR 3D :
  - Une troisième place équipe homme
- TIR NATURE : 0

# TOTAL DES MEDAILLES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

# TOTAL MEDAILLES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

- Individuel :
  - Première place : 3
  - Deuxième place : 2
  - Troisième place : 2
  
- Par équipe :
  - Première place : 1
  - Deuxième place : 0
  - Troisième place : 1

# TOTAL MEDAILLES CHAMPIONNATS REGIONAUX

- Individuel :
  - Première place : 1
  - Deuxième place : 5
  - Troisième place : 2
  
- Par équipe :
  - Première place : 0
  - Deuxième place : 0
  - Troisième place : 1

# TOTAL MEDAILLES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Individuel et par équipe :

- Première place : 5
- Deuxième place : 7
- Troisième place : 6

## Participation aux compétitions nationales :

- Finale Nationale des Divisions Régionales
  - (3<sup>ème</sup> participation en 3 ans)
    - Ouvert aux deux meilleurs équipes de Bretagne en Tir FITA
- Championnats de France par Equipe 3D
  - Ouvert aux 36 meilleures équipes au niveau nationale

# Lescar 2013 (Finale Nationale des Divisions Régionales)

Équipe de Liffré

1602 points

25ème par équipe  
lors des  
qualifications

24 équipes qualifiées  
pour les duels

...





# Qualification de l'équipe 3D pour le Championnat de France 3D par équipe

- Saulx les Chartreux
- demi parcours : 883
- 15ème par équipe avant les duels (entrée dans le cut des 16 équipes)
- 13ème par équipe après les duels
- Ballion Jean-Charles
- SHAD
- Ferdonnet Gwenael
- SHBB
- Christian Roulier
- VHTL

# **Fin du Bilan Sportif**

Merci pour votre attention

Réalisation : Vincent Arot

Aout/Septembre 2013

Bilan Sportif n°2